

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 20/04/2023
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, COUDERC Véronique,
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys.

**OBJET : Révision du Plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en Maison d'Assistantes Maternelles avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 novembre et du 12 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en M.A.M. Le plan de financement a été révisé avec les nouveaux estimatifs.

De plus nous pouvons prétendre à une subvention de la CAF et de la MSA.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le plan de financement comme suit :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H. T
Travaux	363 610.84	DETR (Etat) 47 %	204 832
Maîtrise d'œuvre	41 815.25	CAF 6%	25 000
		MSA 1%	5 724.50
Etudes	20 085	Département 24%	98 967.57
Mission CT et SPS Accessibilité	5 144	Fond de concours EPCI 2%	10 000
		AUTOFINANCEMENT 20%	86 131.02
Total	430 655.09	Total	430 655.09

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 430 665.09 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le montant des travaux ;**
- **Approuve le plan de financement ;**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023**
- **Charge monsieur le Maire de de déposer les dossiers de demande de subventions, et d'accomplir toutes les formalités relative à la bonne exécution de l'opération.**

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,  
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,  
Publication ou notification en date du  
Le Maire,  
Marc GASTAL,